

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 1 avril 2025

N° VA_DEL2025_32

Objet : Première affectation des crédits destinés à l'aide aux projets de classes de découverte

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANIDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Antoine MARSZALEK, ayant donné pouvoir à Catherine BOUTTÉ, Lionel BAPTISTE, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT, Mariam DEDEKEN étant excusés.

Un crédit de 20 000 € a été inscrit au budget primitif 2025 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour des projets de classes de découverte organisées par les écoles élémentaires et maternelles publiques de la Ville.

L'ensemble des écoles a été informé de ce dispositif.

L'école Picasso élémentaire a fait parvenir un projet validé par l'Inspection de l'Éducation nationale. Elle sollicite une subvention municipale pour l'organisation d'un séjour au centre EEDF (Éclaireuses éclaireurs de France) à la base du parc de Morbecque, du 2 au 4 juin 2025 pour 38 élèves de CP et CE1.

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 17 mars 2025, il est proposé aux membres du conseil d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire de l'école Picasso élémentaire pour un montant de 2 280 €.

Imputation comptable : 65748 288 4110

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Victor BURETTE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 4 avril 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250401-210220-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 3 avril 2025